

DEC152086DR14

**Décision portant organisation de la désignation des représentants du personnel
siégeant au sein du comité de gestion du restaurant CNRS de la
délégation régionale **Midi-Pyrénées****

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n° 142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du délégué régional une commission de désignation sur la base du volontariat des représentants des usagers devant siéger au prochain comité de gestion du restaurant propre de la délégation **Midi-Pyrénées** dont le mandat prendra effet le **6 octobre 2015**.

Article 2

Cette commission définit les modalités pratiques de la désignation, ainsi que le calendrier. Elle recueille les candidatures et donne un avis sur leur recevabilité. Elle procède à la proclamation des résultats.

Article 3

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, est désignée déléguée de la commission ;
- Mme Mélina Rols, chargée de la restauration, est désignée secrétaire de la commission.

Article 4

Les candidatures sont individuelles et volontaires. Tout agent remplissant les conditions pour être désigné et désirant se porter candidat doit déposer sa candidature le 6 octobre 2015 dans l'une des urnes placées dans les locaux des restaurants propres du CNRS en Midi-Pyrénées (Central, 205, LAAS et CEMES).

Article 5

En cas de candidatures d'un nombre supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort sous la responsabilité du délégué de la commission.

Article 6

Cette décision, diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

2015

Fait à Toulouse, le 24 septembre

Le délégué régional

Christophe Giraud